



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : **CER-OPT66055-C181899**

2. Nom et adresse de l'opérateur

PARTNER ET CO (FRANCE)
6 RUE ALPHONSE DODET
44350 GUERANDE

Activité principale: **DISTRIBUTEUR**

3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme
de contrôle

Bureau Veritas Certification France
Immeuble « Le Guillaumet »
92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX
FR-BIO-10

4. Catégories de produits/activité

Distribution de produits divers

Céréales en grains, laminées, concassées ou en farine (vrac ou big-bag)
Huiles végétales (vrac ou cubitainer), mélasse de canne (cubitainer)
Luzerne, luzerne déshydratée, fourrage déshydraté (vrac ou big-bag)
Mélange gamme BIOMASH
Mélange multi graines, mélange pois maïs broyé (vrac ou big-bag)
Mélange soja et maïs extrudé ES S CORN, lin extrudé (vrac ou big-bag)
Semences biologiques gamme RENTA, gamme VITIVERT
Semences multi espèces, semences de protéagineux
Semences potagères et florales biologiques gamme "Semences de Margot"
Semences végétales, semences céréalières, semences fourragères
Son de céréales (vrac ou big-bag), coque d'épeautre (vrac ou big-bag)
Soy and corn extruded ES Corn (Bulk or Big-Bag)
Tourteaux d'oléagineux : soja, tournesol, colza, lin, carthame (vrac ou big-bag), Safran

Distribution de produits divers

Activateurs et conservateurs, lithothamne, carbonate de calcium issu de coquilles d'huîtres, Compléments/Aliments minéraux UAB

Distribution de produits divers

Céréales en grains, laminées, concassées ou en farine (vrac ou big-bag)
Luzerne, luzerne déshydratée, fourrage déshydraté (vrac ou big-bag)
Tourteaux d'oléagineux : soja, tournesol, colza, lin, carthame (vrac ou big-bag)

5. Définis comme

Agriculture Biologique

Aliment pour animaux utilisable en
Agriculture Biologique

Produit en Conversion

6. Période de validité : Du 15/05/2019 au 31/12/2020

7. Date de contrôle: 16/05/2019

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités. Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <https://certifie.bureauveritas.fr/bio/> ou par courriel à transfobio@bureauveritas.com.

Paris La Défense, le : 29/10/2019
Pour le Directeur Général, Jean-Michel Audrain